

TAUX BAS COMMENT PLACER SES LIQUIDITÉS



AUTOMOBILE

MALUS EN HAUSSE,
BONUS EN BAISSÉ

ÉCLAIRAGE

RETRAITES, LES RÉPONSES
DES EXPERTS

à la une



TAUX BAS
COMMENT FAUT-IL
PLACER SES LIQUIDITÉS

Difficile de gérer son épargne liquide dans un contexte de taux historiquement bas. L'épargnant doit raisonner différemment s'il veut encore faire fructifier ses dépôts.

→ page 3

dossier



AUTOMOBILE
MALUS EN HAUSSE,
BONUS EN BAISSÉ

En 2020, le gouvernement a encore durci le malus écologique avec un abaissement du seuil de déclenchement et la mise en place successives de deux grilles. Le bonus, lui, est à nouveau raboté.

→ page 6

éclairage



RETRAITES
LES RÉPONSES
DES EXPERTS

Chaque trimestre, France Retraite, spécialiste du bilan retraite, sélectionne pour vous des questions pertinentes qui lui sont posées et demandent à ses experts d'y répondre. Aurélie Chalandon et Jérôme Garcia se sont prêtés à l'exercice.

→ page 9

vosre patrimoine

→ page 11



à la une

TAUX BAS COMMENT PLACER SES LIQUIDITÉS



Difficile de gérer son épargne liquide dans un contexte de taux historiquement bas. L'épargnant doit raisonner différemment s'il veut encore faire fructifier ses dépôts.

Signe du vieillissement de la population ? Manifestation de la faible culture financière de nos compatriotes ? Manque de confiance dans l'avenir ? Simple procrastination ? Quelle qu'en soit la raison, l'épargne sans risque des Français n'a jamais été aussi importante, pour ne pas dire surabondante. Les chiffres, tirés des statistiques de la Banque de France sur les placements des ménages aux troisième et quatrième trimestres 2019, donnent le vertige : plus de 600 milliards d'euros dormaient sur les comptes courants fin 2019. « On observe une augmentation sans précédent des sommes placées en dépôts bancaires à vue », note la Banque de France. On peut ajouter à cette somme plus de 1.000 mil-

liards de dépôts bancaires rémunérés (PEL, livrets réglementés et imposables inclus). Le tout représente la bagatelle d'une année de consommation des ménages !

TAUX SOUS L'INFLATION

Toujours d'après la même institution, ces dépôts rapportaient 0,82% en moyenne à fin 2019, avant impôt et prélèvements sociaux. Soit moins que l'inflation annuelle de l'Insee (1,1%). Ces chiffres ont-ils fait réagir ? Pas sûr : les Français ont encore déposé 4,54 milliards d'euros sur leurs livrets A et de développement durable et solidaire (LDDS) au mois de janvier, selon la Caisse des Dépôts.



Et pourtant, le couperet est tombé. La baisse du taux du Livret A à 0,50% - son taux plancher prévu par la nouvelle formule de calcul - est entrée en vigueur le 1^{er} février dernier. Ce qui en fait son plus bas niveau de rémunération en un peu plus de deux siècles d'existence.

Une situation qui est en profond décalage avec les espérances de rendement des Français. D'après la 3^{ème} édition du Baromètre de l'épargne et de l'investissement, une enquête annuelle réalisée pour l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'automne 2019, le rendement d'un placement sans risque est considéré comme satisfaisant lorsqu'il atteint 3,3%, dont 2,7% pour les 65-74 ans et 4,1% pour les moins de 35 ans ! Ces résultats ne sont pas très surprenants quand on sait, toujours d'après la même enquête, que seulement 37% des répondants connaissaient le taux du Livret A en vigueur en septembre-octobre dernier. 34% avouaient ne pas savoir et 29% ont mal répondu à la question ! Preuve qu'il y a encore beaucoup de pédagogie à faire sur ces questions.

Le Livret A rapporte donc six fois moins que ce qu'en attendent les Français. Et même s'il continue de protéger l'épargne d'une perte sèche, il rémunère les dépôts deux fois moins que la hausse du coût de la vie.

À CHACUN SON BESOIN

Voilà pour le constat. Il faut ensuite en tirer les conséquences en agissant. Premier levier à actionner, l'allocation de son épargne. D'abord en évitant de laisser trop d'argent

sommeiller sur son compte courant. Quelle part consacrer à l'épargne de précaution ? 5.000 euros par personne ? 10.000 ? L'équivalent d'un ou trois mois de revenus du travail ? Il n'y pas de réponse toute faite. Les facteurs psychologiques sont bien évidemment à prendre en considération. Le sentiment de sécurité n'est pas éprouvé de la même façon par tous. Certains ont besoin de remplir leur Livret A au plafond, même si ce comportement est à rebours de la rationalité économique ; d'autres, pas. Le niveau des revenus entre également en ligne de compte : si ceux-ci permettent d'absorber très confortablement les dépenses contraintes comme celles dévolues aux loisirs et aux sorties, la constitution d'une épargne de précaution n'est peut-être pas primordiale. Si celle-ci est surdimensionnée au regard du besoin réel, l'enjeu consistera à la faire dégonfler en la réalouant à des placements plus longs. Autre paramètre à prendre en considération : la récurrence de la rémunération. Si celle-ci est erratique, avec une part variable conséquence, mettre de côté

« Le Livret A rapporte six fois moins que ce qu'en attendent les Français ».



lors des mois forts n'est probablement pas superflu. On ne peut pas non plus faire abstraction du niveau de

protection sociale : lorsqu'on a souscrit des garanties de prévoyance en complément des cotisations obligatoires

de Sécurité sociale, l'assurance de percevoir des revenus de substitution atténuée la nécessité d'abonder son épargne de précaution.

ALTERNATIVES CLASSIQUES DÉCEVANTES

Seule certitude, celle-ci ne rapporte plus rien. Quelle alternative au Livret A privilégié ? Force est de constater qu'il n'existe pas de plan B enthousiasmant du côté de l'épargne bancaire. Le livret de développement durable et solidaire (LDDS) ? Son taux est identique à celui du Livret A (0,50% désormais). Le Livret d'épargne populaire (LEP) rapporte le double (soit 1%, contre 1,25% jusqu'au 31 janvier dernier), mais n'est accessible que sous conditions de ressources, soit 19.977 euros de revenus fiscal maximum pour une personne seule. Le Livret jeune bénéficie d'une rémunération librement fixée par les banques, sans pouvoir être inférieure à celle du Livret A. Résultat, les taux les plus élevés vont jusqu'à 2,50%. Malheureusement, le plafond de ce livret réservé aux 12-25 ans est limité à 1.600 euros de versements. Enfin, le compte épargne logement (CEL), dont la liquidité n'est pas contrainte - contrairement au PEL -,

La liste des contrats d'assurance-vie permettant d'investir 100% sur un fonds euros se réduit



affiche une rémunération brute de 0,25% avant prélèvements sociaux et fiscaux. L'épargne réglementée ne permet donc plus de protéger ses avoirs de l'inflation. Et l'épargne contractuelle proposée par les banques ne fait pas mieux, c'est un euphémisme. Les livrets ordinaires soumis à l'impôt rapportent souvent moins de 0,10%, avant impôt et prélèvements sociaux, soit un niveau proche du taux zéro net de fiscalité !

En moyenne, leur taux de rémunération n'est plus que de 0,16% à fin 2019 contre 0,26% un an plus tôt. Et les rares offres promotionnelles proposées pour appâter l'épargnant (taux boosté à 2% pendant 2 ou 3 mois) ne font que limiter la casse : dans le meilleur des cas, et déduction faite de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, les intérêts servis compensent tout juste l'inflation, seulement la première année ! Le seul avantage est peut-être de pouvoir y déposer jusqu'à plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions d'euros selon la banque.

LA PISTE DU FONDS EUROS ?

Dernière solution, le fonds euros d'un contrat d'assurance vie, dont le rendement devrait atteindre en moyenne 1,40% avant fiscalité en 2019, contre 1,80% en 2018. Certes, la disponibilité des fonds ne sera pas immédiate, avec un délai d'attente d'au mieux quelques jours pour disposer de ses fonds après un rachat. Mais la rentabilité permet, pour les meilleurs contrats, de protéger son capital de l'inflation. En tout cas actuellement, sachant que les rendements sont appelés à baisser. Les produits les plus modernes permettent même d'accéder à deux, voire trois

fonds euros. À côté du fonds euros classique, composé massivement d'obligations d'État ou assimilées, il existe des fonds euros de nouvelle génération, plus diversifiés, dans lesquels les assureurs logent davantage d'actions et/ou d'immobilier ou encore des produits structurés. Ces produits sont globalement plus performants avec jusqu'à 3,15% de rendement net de frais en 2019. Revers de la médaille : ces fonds euros sont parfois volatils (s'ils sont investis sur les marchés actions) et dans presque tous les cas assortis de restrictions d'accès, que ce soit en montant ou en pourcentage de versements devant être investis sur des supports non garantis. Certaines compagnies vont jusqu'à refuser les souscriptions à 100% en fonds en euros. Autre alternative, des paniers de supports à faible volatilité qui font office de support d'attente pour celles et ceux souhaitant ne pas investir un versement important en une seule fois. Dans ce contexte, la question fondamentale consistera, avec l'aide de son conseiller, de répartir son épargne en se demandant combien de temps dispose-t-on pour placer son argent. Ce qui pose la question du ou des objectifs du projet d'accumulation d'épargne du souscripteur. Dans ce cadre, l'épargne de précaution doit rester très liquide, le Livret A peut faire l'affaire pour faire face aux imprévus du quotidien, sans tomber dans l'excès d'une épargne disponible à tout moment en surabondance. Ajuster ainsi l'épargne de court terme au strict nécessaire permet de libérer des marges de manœuvre pour les projets à moyen ou long terme, dans des placements diversifiés plus rémunérateurs. ■

AUTOMOBILE MALUS EN HAUSSE, BONUS EN BAISSÉ



Cette année, le gouvernement a encore durci le malus écologique avec un abaissement du seuil de déclenchement et la mise en place successive de deux grilles. Dans le même temps, le bonus a connu un nouveau de rabot.

Entre le diesel montré du doigt pour ses rejets polluants, l'essence criblée de taxes pour ses émissions de dioxyde de carbone (le fameux CO₂) et l'électrique qui reste encore très chère, l'automobiliste a bien du mal à faire son choix au moment de l'achat d'une voiture. Un casse-tête qui s'est encore accentué en 2020. D'une part

avec l'application d'une nouvelle grille de malus depuis le 1^{er} mars, après un premier durcissement du barème en janvier. D'autre part, avec un bonus écologique soumis à des conditions d'éligibilité toujours plus restrictives pour ceux qui souhaitent acquérir un véhicule « propre ». Petit tour d'horizon.

Malus : exit le « NEDC », voici le « WLTP » !

C'était peut-être, pour certains, l'erreur à ne pas commettre en ce début d'année : se précipiter chez son concessionnaire pour faire l'acquisition d'une voiture thermique neuve. Ainsi, pour eux, mieux valait prendre le temps de la réflexion, et attendre le 1^{er} mars. C'est, en effet, à cette date qu'est entré en vigueur le nouveau barème du malus automobile, basé sur le cycle d'homologation WLTP (pour « Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures », une procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières). Pour comprendre cette stratégie, un petit retour en arrière s'impose. Comme souhaité par le gouvernement, la loi de finances pour 2020 a acté l'instauration de deux grilles de malus. La première - mise en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 29 février - était basée sur l'application d'un barème NEDC (Nouveau cycle européen de conduite) durci. Tout d'abord, le seuil de déclenchement du malus à

« Le nouveau malus démarre à 50 euros et peut monter jusqu'à 20.000 euros pour les voitures émettant plus de 212 grammes de CO₂ par kilomètre ».

l'achat a été abaissé à 110 grammes de CO₂ par kilomètre, contre 117 grammes jusqu'alors. Avec pour conséquence directe l'entrée dans le dispositif de voitures jusque-là épargnées (les citadines essence, par exemple). Dans le même temps, le montant minimal du malus est passé de 35 à 50 euros. La pénalité maximale, elle, s'est établie à 20.000 euros (contre 10.500 euros auparavant) pour les véhicules neufs rejetant plus de 184 g. de CO₂/km.

LA GRILLE DÉCALÉE DE 28 GRAMMES DE CO₂ VERS LE HAUT

Alors que la date de mise en œuvre de la seconde grille approchait, la publication d'un décret au Journal Officiel daté du 28 février 2020 a éteint les rumeurs évoquant un décalage au 1^{er} juillet prochain. Officiellement généralisé en Europe depuis septembre 2018, le protocole WLTP donne des valeurs d'émissions de CO₂ plus proches de la réalité

que l'ancien système NEDC. La nouvelle norme fait augmenter sensiblement les taux d'émissions de dioxyde de carbone (en moyenne de 25%) et de consommation de carburants des véhicules. Aussi, pour éviter une flambée du montant du malus pour un même véhicule, le seuil de déclenchement est fixé à 138 g. de CO₂/km depuis le 1^{er} mars. Soit un décalage de 28 g. de CO₂/km. Le malus minimum reste le même (50 euros), tandis que pour écoper de la taxe maximale de 20.000 euros, il faut dépasser 212 g. de CO₂/km. En revanche, la progression des montants par tranche ne varie pas (pour voir la grille actuellement en vigueur, [cliquez ici](#)).

DES SURPRISES À LA CLÉ

Si des automobilistes ont donc préféré patienter avant d'acheter un véhicule neuf, c'est d'abord et avant tout parce que l'application de la procédure WLTP au 1^{er} mars a généré des résultats surprenants. Pour certains véhicules, le nouveau barème entraîne une hausse du malus. Ainsi, le Peugeot 3008 doté du bloc 1,6 litre essence PureTech de 180 chevaux, qui émet 165 g. de CO₂/km, est aujourd'hui soumis à une taxe pouvant

varier entre 1.504 et 1.629 euros (ce dernier montant correspondant au malus d'un véhicule émettant 165 g.), contre 650 euros entre janvier et février derniers. En revanche, pour d'autres modèles, la baisse est sensible. Ainsi, l'acquéreur d'une Mercedes CLA 35 AMG essence de 306 chevaux, émettant 173 g. de CO₂/km, doit payer un malus compris entre 2.726 et 2.918 euros (montant du malus pour une émission de 174 g.). En début d'année, il lui aurait fallu déboursier 8.254 euros (*voir encadré*). Mais pourquoi donc le nouveau malus indiqué correspond-il à une fourchette de prix, et non plus à un montant fixe ? Tout simplement parce que la nouvelle procédure prend désormais en compte le poids de chaque version de véhicule, et donc ses équipements. Des jantes plus grandes, des sièges électriques ou des barres de toit sont autant d'options qui ajoutent des grammes de CO₂/km et qui, du coup, font varier le malus à la hausse. Un calcul au cas par cas pour une bonne cause environnementale. Mais nul doute que du côté des concessionnaires et des automobilistes, on va s'arracher les cheveux. Quand on parlait de casse-tête...

Des gagnants et des perdants

Si l'application du malus basé sur le WLTP a parfois fait monter le montant de la taxe après le 1^{er} mars 2020, celle-ci a, en revanche, nettement baissé pour certains modèles. Exemples avec quatre voitures de la marque Mercedes-Benz.



Modèle : Mercedes GLB 200d (à partir de 46.250 euros)
Taux d'émission barème NEDC : 122 g. de CO₂/km
Malus avant le 1^{er} mars 2020 : 310 euros
Taux d'émission barème WLTP : 147 g. de CO₂/km
Malus depuis le 1^{er} mars 2020 : **240 euros**



Modèle : CLA 35 AMG (à partir de 54.900 euros)
Taux d'émission barème NEDC : 164 g. de CO₂/km
Malus avant le 1^{er} mars 2020 : 8.254 euros
Taux d'émission barème WLTP : 173 g. de CO₂/km
Malus depuis le 1^{er} mars 2020 : **2.726 euros**



Modèle : Mercedes GLC 220d 4Matic (à partir de 57.750 euros)
Taux d'émission barème NEDC : 135 g. de CO₂/km
Malus avant le 1^{er} mars 2020 : 1.276 euros
Taux d'émission barème WLTP : 168 g. de CO₂/km
Malus depuis le 1^{er} mars 2020 : **1.901 euros**



Modèle : Mercedes GLE 300d 4Matic (à partir de 68.650 euros)
Taux d'émission barème NEDC : 159 g. de CO₂/km
Malus avant le 1^{er} mars 2020 : 6.375 euros
Taux d'émission barème WLTP : 200 g. de CO₂/km
Malus depuis le 1^{er} mars 2020 : **12.012 euros**



Le dernier coup de rabot sur le bonus en annonce peut-être d'autres

Bonus : des règles encore plus étriquées

On aurait pu imaginer que la hausse du malus sur les véhicules les plus polluants s'accompagnerait cette année d'une augmentation du bonus écologique pour l'acquisition ou la location longue durée (LLD) d'un modèle électrique neuf. Que nenni ! Publié le 31 décembre 2019 au Journal Officiel, le décret encadrant l'attribution du bonus a confirmé la baisse de cette aide réservée aux voitures particulières et aux camionnettes émettant au maximum 20 grammes de CO₂ par kilomètre. Désormais, le montant de l'aide varie en fonction du prix d'achat TTC du véhicule. Pour rappel : dans tous les cas, le bonus ne peut, comme auparavant, excéder 27% du coût du véhicule (augmentée, le cas échéant, du prix de la batterie si cette dernière est prise en location). La prime maximum de 6.000 euros profite toujours aux particuliers qui s'équipent d'un véhicule électrique de moins de 45.000 euros. C'est le cas, par exemple, de la Renault Zoé, de la Nissan Leaf ou de la BMW i3. En revanche, le bonus est réduit de moitié (il tombe à 3.000 euros) pour les modèles coûtant entre 45.000 et 60.000 euros. On peut citer,

par exemple, certaines versions de la Tesla Model 3 ou du DS3 Crossback e-Tense.

NOUVEAU TOUR DE VIS EN VUE ?

Au-delà d'un prix de 60.000 euros (les véhicules très haut de gamme), l'aide est tout bonnement réduite à néant. Sont concernés, entre autres, la Tesla Model S, la Mercedes EQC, la Porsche Taycan ou la Jaguar i-Pace. Seule exception à cette règle d'inéligibilité : l'acquisition d'un véhicule hydrogène ou d'un utilitaire léger, qui conservent une aide à l'achat de 3.000 euros maximum. Et si ce coup de rabot en annonçait d'autres ? En effet, le gouvernement, qui prend en compte la baisse des prix des véhicules électriques, ambitionne de réduire le bonus à 5.000 euros en 2020, puis à 4.000 euros en 2022. À noter enfin que les règles d'attribution de l'aide demeurent inchangées pour les deux et trois-roues, ainsi que pour les quadricycles, équipés d'un moteur électrique d'une puissance supérieure à 3 kilowatts et non dotés d'une batterie au plomb. Pour eux, le bonus peut atteindre 900 euros. ■



éclairage

RETRAITES, LES RÉPONSES DES EXPERTS

Chaque trimestre, France Retraite sélectionne pour vous des questions pertinentes qui lui sont posées et demandent à ses experts d'y répondre. Aurélie Chalandon et Jérôme Garcia se sont prêtés à l'exercice.

Bernard : « *Dirigeant d'entreprise, je souhaite prendre ma retraite à mes 62 ans, en 2021. Or, à cette date, je n'aurai pas atteint le nombre de trimestres requis pour partir à taux plein. Je me pose la question du rachat de trimestres. Est-ce une bonne solution, et quelles en sont les conditions techniques et financières ?* »

LES EXPERTS DE FRANCE RETRAITE :

Le rachat de trimestres permet de ne pas subir de décote ou d'atténuer cette décote sur l'ensemble de vos pensions de retraite. Attention tout de même au coût lié à cette opération. Vaut-il mieux avoir une minoration définitive sur ses pensions ou payer un rachat ? Il est difficile de répondre sans avoir au préalable simulé ses retraites. Par ailleurs, il faut prendre en compte votre possible espérance de vie.

Le principal avantage du rachat de trimestres est la défiscalisation des revenus engendrés par ce

dispositif. L'année du versement, ou les années si vous choisissez de régler en plusieurs fois, vous pourrez déduire le montant versé de votre revenu imposable.

Vous avez accès à deux types de rachat : le rachat « Fillon » et le rachat « loi Madelin ». Dans le premier, vous pouvez racheter jusqu'à 12 trimestres si votre relevé de carrière comporte des années incomplètes, c'est-à-dire pour lesquelles vous avez validé moins de quatre trimestres dans l'année, ou si vous avez effectué des études supérieures validées par un diplôme d'État.

Deux options s'offrent alors à vous : racheter au titre du taux de pension uniquement ou racheter au titre du taux et de la durée de cotisation. Si les deux permettent d'éviter la décote, la seconde permet d'améliorer en plus le montant de votre retraite de base. Le coût d'un trimestre varie selon l'option choisie, votre âge au moment de la demande de rachat et votre rémunération.





« Le principal avantage du rachat de trimestres est la défiscalisation des revenus engendrés par ce dispositif », explique France Retraite

En tant qu'indépendant, vous pouvez aussi racheter des trimestres « loi Madelin » pour les années pendant lesquelles vous avez perçu de faibles revenus non-salariés dans la limite des six dernières années. Le montant d'un trimestre tient compte de la moyenne des revenus professionnels et de l'âge au moment du rachat. Contrairement au rachat Fillon, il n'y a pas un nombre limite de trimestres rachetables. Le rachat « loi Madelin » est moins onéreux et est également déductible des revenus imposables.

Brigitte : « *Je suis avocate et j'aimerais savoir comment mes droits à la retraite vont être calculés* »

En tant qu'avocate, vous cotisez auprès de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF). Votre pension de base sera calculée en fonction du nombre de trimestres validés à la date de votre départ à la retraite. Si vous disposez de tous vos trimestres, vous percevrez un montant annuel forfaitaire revalorisé tous les ans et qui a été fixé à 17.162 euros en 2020 par l'assemblée générale de la CNBF. La retraite complémentaire est, elle, déterminée

selon le nombre de points acquis correspondant aux cotisations versées chaque année. Elle sera calculée par la multiplication du nombre de vos points arrêté à la date de votre cessation d'activité avec la valeur du point, également déterminée chaque année par l'AG de la CNBF.

Guillaume : « *Je suis cadre supérieur et ma rémunération annuelle s'élève à 150.000 euros. La réforme des retraites prévoit un plafonnement des cotisations à 120.000 euros. Quelles conséquences sur ma future retraite, sachant que j'ai 45 ans ?* »

En se basant sur les données actuelles et notamment sur la valeur du point Agirc-Arrco, la limitation des cotisations vieillesse à trois plafonds annuels de la Sécurité sociale, soit environ 120.000 euros, qui devrait entrer en vigueur à compter de 2025, vous ferait perdre 337 euros bruts de retraite par an. Sachant que vous pourriez partir à la retraite au mieux en 2037 et que vous allez donc cotiser au minimum 13 ans selon les nouvelles règles, la perte atteindrait 4.381 euros annuels bruts. ■

France Retraite un spécialiste du bilan retraite

Créée en 1998, France Retraite est spécialisée dans la préparation et l'optimisation du départ à la retraite. Les dix consultants de la société, implantée à Paris et à Lyon mais qui intervient sur tout le territoire, aident les actifs (salariés,

fonctionnaires, indépendants, expatriés...) à déterminer le montant de leur future pension et la date de départ la plus optimale. La société a traité plus de 30.000 dossiers et compte 1.500 entreprises clientes.

• **Impôts**

Seuil effectif d'imposition <small>personne seule sans enfant (revenus 2018 imposables en 2019)</small>		Plafonnement des niches fiscales	
revenu déclaré 16.663 €	revenu net imposable 14.997 €	10.000 €	18.000 €

• **Emploi**

Smic : 10,15 € <small>(Taux horaire brut au 1^{er} janvier 2020)</small>	Inflation : +1,4% <small>Prix à la consommation (INSEE) hors tabac sur un an (février 2020)</small>
RSA : 559,74 € <small>(Revenu de Solidarité Active personne seule sans enfant)</small>	Emploi : 8,1% <small>Taux de chômage (BIT, France Métropolitaine) 4^{ème} trimestre 2019</small>

• **Épargne**

Livret A et Livret Bleu (Depuis le 1 ^{er} février 2020)	
Taux de rémunération : 0,5%	Plafond : 22.950 €
PEL	PEA
Taux de rémunération : 1% <small>(brut hors prime d'épargne) depuis le 1^{er} août 2016</small>	Plafond : 150.000 € <small>au 1^{er} janvier 2014</small>
Assurance vie : 1,8% (FFA) Rendement fonds euros (moyenne 2018)	

• **Retraite**

Âge légal : 62 ans (ouverture du droit à pension si né(e) en 1955)	
Point retraite	
AGIRC - ARRCO : 1,2714 € (au 01/11/2019)	IRCANTEC : 0,48031 € (au 01/01/2019)

• **Immobilier**

Loyer : 130,26 points (+0,95%) <small>Indice de référence (IRL) 4^{ème} trimestre 2019</small>	Loyer au m² : 12,80 € <small>France entière (Clameur mars 2019)</small>
Prix moyen des logements au m ² (février 2020 baromètre LPI-Seloger)	
dans le neuf : 4.782 €	dans l'ancien : 3.486 €
Prix moyen du mètre carré à Paris : 11.014 € (février 2020 - baromètre LPI-Seloger)	
Taux d'emprunt sur 20 ans : 1,15% (2 mars 2020 - Empruntis)	

• **Taux d'intérêt légal** (1^{ème} semestre 2020)

Taux légal des créances des particuliers : 3,15%	Taux légal des créances des professionnels : 0,87%
---	---

• **Seuils de l'usure Prêts immobiliers**

Prêts à taux fixe : 2,60% (moins de 10 ans) 2,51% (10 à 20 ans) 2,61% (plus de 20 ans)	Prêts à taux variable : 2,36%
Prêts-relais : 2,92 %	

• **Seuils de l'usure Prêts à la consommation**

Montant inférieur à 3.000 € : 21,07%
Montant compris entre 3.000 et 6.000 € : 11,75%
Montant supérieur à 6.000 € : 5,71%

VALEUR ET CAPITAL

LE PATRIMOINE. L'ESPRIT GRAND OUVERT.

94, Quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon

Immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 332 641 372

Tél. : 0969 320 686

e-mail : contact@valority.com